



POLE EMPLOI Ile-de-France
Monsieur Philippe BEL
Direction régionale
3 rue Galilée
93160 NOISY LE GRAND Cedex

Paris, le 04 mai 2016

Monsieur le Directeur régional,

Nous avons reçu de la Direction des Relations Sociales et de la Sécurité un mail en réponse au courrier que nous vous avons adressé concernant une demande d'ouverture de négociation sur un déroulement de carrière automatique.

Il est indiqué dans ce mail que « ces négociations ne sont pas du ressort des établissements régionaux ».

Nous ne comprenons pas cette formulation.

En effet, et, à notre connaissance, rien n'empêche légalement que se tiennent en Ile de France de telles négociations.

Par ailleurs, en conclusion du mail que nous avons reçu, il est précisé que « nous » serions « en attente d'une décision de justice ».

Là encore, nous nous interrogeons sur le sens de cette phrase puisque quelle que soit la décision de justice, aucun déroulement de carrière ne peut résulter de la procédure qui a été engagée.

Aussi, pour que nos collègues d'Ile de France puissent, à l'instar de nos collègues des Pays de Loire, bénéficier d'un déroulement de carrière automatique, il faut bien le négocier au sein de notre Délégation régionale.

Aussi, et alors que la Direction générale persiste dans son refus de négocier nationalement les dispositions que nous appelons de nos vœux, nous sommes fondés à vous demander à nouveau l'ouverture des négociations pour un déroulement de carrière pour tous les salariés d'Ile de France.

Les délégués syndicaux FORCE OUVRIERE d'Ile de France